

Conseillers municipaux,

Bonjour,

Je vous ai envoyé un courrier le 2 novembre 2022, vous informant de la démarche de l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt » auprès de la Sous-préfecture du Rhône concernant la médiathèque du Bois-d'Oingt qui ne répond pas aux conditions fixées par la loi pour l'accessibilité du public.

Cette démarche datait du 14 octobre. Parallèlement, j'avais informé M. le Maire de Val d'Oingt en lui demandant un rendez-vous. A ce jour, nous avons reçu une réponse du sous-Préfet qui annonce interroger la commune sur ce problème.

Ce n'est pas un problème récent :

L'accessibilité des bâtiments publics est obligatoire depuis 2005

Les communes avaient l'obligation de mettre en accessibilité PMR tous leurs services **avant 2015** (loi handicap du 11 février 2005). L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 a mis en place pour le cadre bâti et pour les transports publics le dispositif des **agendas d'accessibilité programmée**. Elle permettait aux communes de pouvoir se mettre en règle avec un nouveau délai de 3 ans et l'instauration d'une procédure obligatoire : le dispositif Ad'Ap.

Le 1^{er} avril 2019, ce dispositif Ad'ap a pris fin. Les gestionnaires d'ERP qui n'ont pas adhéré au dispositif alors qu'il était obligatoire devront désormais déposer des autorisations de travaux ou des permis de construire de mise en conformité totale, sous peine de sanctions administratives et pénales.

La commune de Val d'Oingt a-t-elle réalisé dans les délais son adhésion au dispositif Ad'ap pour la bibliothèque du Bois-d'Oingt ? J'avais pris contact en 2017, alors que j'étais conseillère municipale, avec les services de la Préfecture compétents et auprès des services administratifs de Val d'Oingt. **Aucun dossier réglementaire n'avait été déposé.**

Il semble impossible de pouvoir réaliser cette accessibilité dans les bâtiments actuels. Vous connaissez la situation de la médiathèque du Bois-d'Oingt : locaux de 120 m² divisés en 4 petites pièces séparées par des escaliers, dont un escalier en colimaçon assez dangereux.

Des démarches amiables nombreuses :

En 2009, la médiathèque départementale a présenté au conseil municipal du Bois-d'Oingt une étude qui avait été réalisée à l'initiative de la Communauté de Communes des Pays du Bois-d'Oingt, après plusieurs réunions de concertation. J'étais présente à ces réunions.

Il y avait deux schémas possibles :

- tenir compte seulement des besoins des habitants du Bois-d'Oingt (qui avait seulement 2000 habitants à l'époque) = il fallait un bâtiment de 180 m² minimum de surface utile avec un poste de personnel titulaire ;

- Ou bien tenir compte aussi des besoins des communes environnantes : 5 000 habitants (en excluant les communes qui ont déjà une bibliothèque, dont Oingt et Saint-Laurent) = il fallait 500 m² et 3 postes de personnels permanents, dont un de catégorie B.

Depuis des années nous avons essayé, au niveau associatif, de faire avancer un projet de construction ou d'aménagement d'un bâtiment existant : plusieurs équipes municipales se sont succédées, sans résultat. Le nouveau PLU du Bois-d'Oingt avance et aucune construction de bibliothèque n'y figure.

La situation actuelle

Nous avons reçu la réponse de la sous-Préfecture et j'en ai informé Pascal Terrier en lui rappelant également que nous avons déjà fait cette démarche en 2017 concernant l'Agenda Ad'Ap. Il était au courant bien qu'il n'y ait pas participé.

Depuis 2020, date de la campagne des élections municipales, de nouveaux éléments sont intervenus :

Des évolutions de la loi concernant les bibliothèques

La loi a évolué.

En 2020, le code du Patrimoine a inclus l'accessibilité des bibliothèques dans les textes, ainsi que la responsabilité de l'Etat et le contrôle du préfet (décret du 4 mars 2020- [Article R313-1- Création Décret n°2020-195 du 4 mars 2020 - art. 1](#)).

*« Le contrôle scientifique et technique de l'Etat sur l'activité des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements est relatif à la constitution, au traitement, à la conservation et la communication des collections, à l'organisation des services proposés à leur public et à l'aménagement de leurs locaux. Il porte notamment sur : ...e) **L'accessibilité des locaux pour tous les publics et l'aménagement des espaces.***

Des Rapports sur les bibliothèques et leur fonctionnement

ont été demandés par les présidents de la République :

- **en 2015, à la sénatrice Sylvie Robert ;**

Dans le Rapport de Sylvie Robert, on trouve les ratios moyens actuels des bibliothèques françaises. Ceux-ci dépendent du public qu'elles desservent. Des salles pour venir s'installer, lire ou travailler avec au **moins 18 places assises**, rien que pour Le Bois-d'Oingt qui aura bientôt 3000 habitants, et une surface en moyenne **de 240 m² utiles**. *Pour Le Bois-d'Oingt qui dessert d'autres communes autour et qui a deux collèges, il faudrait une surface supérieure ou extensible.*

Ce Rapport recommande aussi de situer cette bibliothèque au cœur du village et fait référence à ses nouvelles fonctions sociales de « tiers-lieu » :

- *le positionnement de la bibliothèque au sein du territoire : il est préférable qu'elle soit implantée au cœur du bassin de vie pour être facilement **identifiable** et **accessible**,*

par exemple en centre-ville dans les métropoles ou sur un espace central (commune centre) d'une intercommunalité ou d'une commune quelle que soit sa taille ;

- *l'accessibilité de l'établissement ; il est fondamental que le réseau de transports desserve aisément la bibliothèque ;*
- *la proximité avec d'autres structures : il est opportun que la bibliothèque soit située près de points de restauration, d'un marché, de commerces, d'édifices culturels, de bâtiments sportifs, d'espaces verts, de places de stationnement pour répondre aux divers besoins et envies des publics. L'utilisateur se déplace rarement dans le seul but d'aller à la bibliothèque, excepté les étudiants ; il effectue plutôt un parcours, programmant ses déplacements, ses promenades et rationalisant ainsi l'usage de son temps. Aussi, de cette proximité, naissent des complémentarités et des synergies entre tous ces espaces.*
- *L'attractivité d'une bibliothèque n'est donc pas le fruit exclusif des services qu'elle offre ; la « fabrication de la ville » a un rôle déterminant et la bibliothèque peut devenir l'un de ses équipements structurants dans l'aménagement de l'espace...*

La bibliothèque est par définition un lieu d'éducation et de savoirs...Elle est depuis longtemps un partenaire incontournable des établissements scolaires...

La bibliothèque est déjà devenue dans de nombreux territoires ce « troisième lieu », sorte de lieu de vie qui remplit à la fois un rôle social et culturel. Si la bibliothèque est un lieu de savoirs et de culture, elle est aussi un espace de détente et de loisirs. En somme, elle est ce que l'utilisateur a envie qu'elle soit, en fonction de son humeur et de son désir présents. Elle est un lieu de vie...

Lieu de Cultures, de Citoyenneté, de Démocratie, de mixité sociale, de solidarités, en somme, lieu de vie appartenant à tous, elle est et devrait être une merveilleuse expression du vivre-ensemble..., conclut Sylvie Robert.

- **en 2018 à Erik Orsenna et Noël Corbin**

Cette mission avait pour ambition et sensibiliser les acteurs au rôle fondamental des bibliothèques dans notre société.

Les préconisations d'Erik Orsenna visent à transformer les bibliothèques en **maisons de service public culturel de proximité, au service de la culture, de l'éducation, de l'inclusion numérique, de la lutte contre les inégalités et de l'égalité des territoires.**

- **La loi de 2021 sur les bibliothèques**

Le 3 février 2021, Sylvie Robert dépose la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Dans un rare consensus parlementaire, cette proposition de loi est adoptée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée nationale, après avoir été enrichie par les sénateurs et députés. Elle est promulguée le 21 décembre 2021 et permet aux bibliothèques, ainsi qu'aux professionnels de la lecture publique, d'être pour la première fois protégés et reconnus par la loi.

Le contexte local a changé

Plusieurs des services sociaux qui auraient pu être utiles à Val d'Oingt, vont être assurés par la Maison du Rhône France Services. Le département a investi dans le bâtiment et financera un nouveau poste de personnel. « Santé, famille, retraite, recherche d'emploi ... » sont annoncés en 2022 sur le prospectus France services, qui nous a été remis lors de la semaine bleue. **Pourquoi faire double emploi en dépenses d'investissement et de fonctionnement ?**

Une annexe de l'Hôpital de santé mentale de Saint Cyr au Mont-d'Or serait envisagée à Val d'Oingt pour les enfants ? Le Centre hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or est rattaché juridiquement à la Métropole de Lyon.

Partout, sauf au Bois d'Oingt, ces annexes qui proposent des rendez-vous médicaux, sont implantées dans d'anciens hôpitaux (Gleizé, Thizy, Grandris) ou comme à Beaujeu, dans la Maison médicale. Pourquoi ne pas utiliser pour le secteur de Val d'Oingt, **une partie de l'ancien hôpital gériatrique d'Alix**, qui recherche avec grandes difficultés une reconversion ? Et en même temps y regrouper les bureaux occupés au 3^e étage de la mairie du Bois-d'Oingt (comme satellites de Gleizé), qui relèvent déjà de l'hôpital de Saint-Cyr au Mont d'Or ? Cela libérerait des m2 de bureaux pour donner au personnel de la mairie, des conditions de travail plus agréables ; aussi réorganiser l'accueil du public à la mairie qui est maintenant trop densément occupé depuis le regroupement au Bois-d'Oingt en 2017, de services des trois villages de la commune nouvelle.

Ou simplement réserver des m2 à construire dans la prochaine maison médicale de la rue Peignaux-Dame ?

Les besoins culturels sont maintenant une priorité au Bois-d'Oingt.

Quel budget et quelles aides pour aménager une bibliothèque ?

La maison Pichat reste inutilisée depuis 2009 et un budget de 1 200 000 euros de travaux est annoncé (y compris l'ascenseur). La bibliothèque municipale pourrait prendre place dans le bâtiment principal, qui a 200 m2 sur deux étages et avec l'aménagement du 3^e étage, un 3^e niveau qui, après les travaux, amènera 100 m2 de plus pour réserves, petites salles de travail en groupe, formation... Un très beau bâtiment, au cœur du village, avec de hauts plafonds, de grandes fenêtres, une belle vue sur le parc et du soleil avec ses trois orientations E-S-O. Un bâtiment patrimonial, répertorié au niveau du Pays d'art et d'histoire, qui se voit depuis la route et pourrait se visiter si la bibliothèque y était implantée.

Les autres services sociaux que la mairie voudrait implanter ou maintenir, pourraient utiliser une partie des annexes qui font environ 300 m2, mais seraient moins adaptées pour le bâtiment principal d'une bibliothèque.

Après la vente de l'ancienne école privée de garçons du Bois-d'Oingt en 2022, la commune dispose d'un budget supplémentaire de 280 000€, qui pourrait être complété par des subventions, en particulier celles du ministère de la culture, pour les m2 destinés à la bibliothèque (30 % des dépenses de travaux + achats de mobiliers).

Quelle concertation ? Quelle expertise ?

J'ai sollicité un rendez-vous auprès du maire de Val d'Oingt, ainsi qu'une concertation plus large. Je n'ai pas d'information sur les projets de la commune en ce domaine et je n'ai pas vu les plans de l'architecte qui seraient disponibles.

Avec bonne volonté, je voudrais apporter mon expertise. Pendant les six années de mon mandat au conseil municipal du Bois-d'Oingt et à la Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées, j'ai participé activement à de nombreuses commissions, commissions auxquelles aucun des élus présents aujourd'hui au Conseil municipal de Val d'Oingt ne figuraient.

Pendant les 38 années de mes fonctions professionnelles comme personnel scientifique des bibliothèques et directrice d'importants établissements, j'ai eu à gérer, à aménager, à faire fonctionner des bâtiments de bibliothèque. Je sais lire des plans. J'ai bénéficié de nombreuses formations, stages et voyages d'étude en France et à l'étranger : une vingtaine de bibliothèques en Europe et en Amérique du Nord, une centaine de bibliothèques en France, et toutes celles que depuis ma retraite, je visite toujours avec plaisir.

Toutes ces années j'étais en contact avec les jeunes des universités et leurs besoins en documentation électronique ou en lieux de sociabilité pour se retrouver entre eux. Quel gâchis au Bois-d'Oingt de prendre ces années de retard : **combien encore de générations de jeunes scolaires et de collégiens ruraux seront privés des moyens dont disposent librement leurs camarades des agglomérations mieux équipées ?**

Savez-vous qu'à la médiathèque du Bois-d'Oingt actuelle, il n'y a pas un seul poste informatique à disposition du public, pas même de possibilité de consulter le catalogue de la médiathèque ? Et que faute de place, il n'y a pas de table et seulement trois sièges pour s'asseoir ?